REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Office des bâtiments
Direction Ingénerie et Energie

Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale

CF: **3054**

Nom de l'établissement : Batelle C **Adresse de l'établissement: Rue de la tambourine 17,1227 Carouge Année du diagnostic : 2019**

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé[2]	Remarques	Échéance
Rez	Rez C-09	Carton derrère néons	Assaini		2020
Rez et cage escalier de secours 1er étage et 2ème étage	AU rez au premier et au deuxième étage	Crépi mural	Assaini		2020
Rez/1er étage/2ème étage/3ème étage	Armoires couloirs	Tresses isolantes	Moyen terme		2024
Rez/1er étage/2ème étage/3ème étage	Portes coupe-feu couloirs	Tresses isolantes	Moyen terme		2024

[1] Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air.
En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

[2] Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (SABRA). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.